

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2021

---

FIN DE VIE - (N° 288)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS96

présenté par  
Mme Ménard

-----

## ARTICLE 2

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à procéder à des euthanasies.

À l'heure où notre pays procède à d'immenses sacrifices pour « sauver des vies », comme aime à le rappeler le Gouvernement, le calendrier ne semble pas très bien choisi pour débattre sereinement de la légalisation de l'euthanasie.